



LEGISLATIVE
ASSEMBLY
SE PRÉPARER AU CHANGEMENT
PLAN D'ACTION SUR LA
RÉCONCILIATION
2025-2030

T'ASÍ ?EDŪ ?ANE XA SEHÚDE

ŁADŁĘ HÒ?Q GHA SÌTS' EÈHKW'E

GÚLÚ AGODE GHA TÁ BEDA SEÑEG' OTS'ÍPÁ

UPALUNGAIJARNIQ AALLANGUQTIRNIRNUN

SANNAIYAQSIMAYUT ALLANGUUTINIARAMIK

EJÙK TR'AGWAATSII GISRÌINÀTR'AHNJII

SE PRÉPARER AU CHANGEMENT

SE PRÉPARER AU CHANGEMENT

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST,

Ce Plan d'action sur la réconciliation énonce les engagements et les mesures que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest prendra pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il établit un cadre pour renforcer les relations avec les gouvernements autochtones et pour intégrer les perspectives autochtones à notre gouvernance, notre fonctionnement et notre culture du milieu de travail.

La réconciliation représente bien plus qu'un principe : il s'agit du fondement qui oriente les actions de l'Assemblée. C'est pourquoi ce plan constitue également le plan stratégique de l'Assemblée législative des cinq prochaines années, qui orientera nos priorités dans tous les aspects de notre travail. Il démontre que la réconciliation ne se résume pas à une seule initiative, mais bien qu'elle se trouve au cœur de tout ce que nous faisons.

Le plan engage l'Assemblée à collaborer de manière significative et continue avec les leaders et les collectivités autochtones pour faire en sorte que les politiques, les prises de décisions et la représentation reflètent les droits, les connaissances et les priorités des peuples autochtones. Il comprend des mesures spécifiques pour promouvoir la gouvernance, les langues et les traditions autochtones au sein de l'institution et de ses travaux.

Ce document est évolutif : il sera peaufiné grâce à des échanges continus avec les dirigeants autochtones, ainsi qu'à une reddition de comptes et une réactivité soutenue. En mettant ces mesures en œuvre, l'Assemblée prépare un avenir où la réconciliation et l'autonomie gouvernementale ne sont pas que de simples aspirations, mais bien des fondements de notre institution.

Avec respect et engagement,



Shane Thompson
Président de l'Assemblée législative des
Territoires du Nord-Ouest



Glen Rutland
Greffier de l'Assemblée
législative des Territoires du
Nord-Ouest



Objectif

Le présent plan d'action sur la réconciliation énonce les engagements et les mesures que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest prendra pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il établit un cadre pour renforcer les relations avec les gouvernements autochtones et pour intégrer les perspectives autochtones à notre gouvernance, notre fonctionnement et notre culture du milieu de travail.

La réconciliation est bien plus qu'un principe : elle nécessite des gestes concrets. Le plan engage l'Assemblée à collaborer de manière significative et continue avec les leaders et les collectivités autochtones pour

faire en sorte que les politiques, les prises de décisions et la représentation tiennent compte des droits, des connaissances et des priorités des peuples autochtones. Il comprend des mesures spécifiques pour promouvoir la gouvernance, les langues et les traditions autochtones au sein de l'institution et de ses travaux.

Il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle : ce document est évolutif, et sera peaufiné grâce à des échanges continus avec les dirigeants autochtones, ainsi qu'à une reddition de comptes et une réactivité soutenues. En mettant ces mesures en œuvre, l'Assemblée prépare un avenir où la réconciliation et l'autonomie gouvernementale ne sont pas que de simples aspirations, mais bien des fondements de notre institution.

L'HISTOIRE DES TNO

1870

Les Territoires du Nord-Ouest (TNO) font dorénavant partie du Canada, et incluent les terres des Dénés, des Métis et des Inuits.

Années 1970

Le gouvernement commence à emprunter la forme qu'on lui connaît aujourd'hui : le gouvernement de consensus. L'évolution vers ce nouveau modèle mène naturellement à l'inclusion des Autochtones. Cette ouverture et la nature évolutive de ce type de gouvernance permettent de soutenir notre capacité à continuer de modifier la façon dont les TNO sont gouvernés.

1975

Pour la première fois depuis 1905, le Conseil territorial est entièrement composé de membres élus, dont une majorité de Dénés, de Métis et d'Inuits – un grand pas vers la représentation politique autochtone.

1980

Pour la première fois, ce sont les membres de l'Assemblée législative qui élisent le chef du gouvernement. Ils désignent M. George Braden qui occupera le poste jusqu'à 1984. Cette élection consolide le gouvernement de consensus qui a été établi et évolué depuis les années 1970.

1993

L'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest ouvre officiellement ses portes. Sa Chambre circulaire symbolise le gouvernement de consensus et incarne les traditions de gouvernance autochtone. Sa structure incorpore des matériaux du Nord et de l'art autochtone, dont une murale en zinc et des motifs gravés dans le verre qui représentent les cultures métisses, dénées et inuites.

1999-2000

Le Nunavut, un territoire à majorité inuite, est créé. Le reste des TNO compte alors une importante population de Dénés et de Métis

ainsi que les Inuvialuits de l'Arctique de l'Ouest, qui poursuivent leur engagement politique autochtone par la gouvernance.

Après la création du Nunavut, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest mandate trois artistes pour concevoir et créer une nouvelle masse à l'image des « nouveaux » Territoires du Nord-Ouest. Le manche, la bande d'argent sur laquelle est gravée la devise et le pied de la masse contiennent de minuscules cailloux recueillis dans les 33 collectivités des TNO.

2023

L'Assemblée législative dévoile le monument commémorant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) devant l'édifice de l'Assemblée législative. Conçu par l'artiste inuvialuite Myrna Pokiak, le monument comprend un parka rouge (qui rend hommage aux FFADA), un tambour déné (pour représenter les Dénés), des plumes qui forment le symbole de l'infini (pour représenter les Métis), un kudlik (lampe à huile) (qui symbolise les Inuits et les Inuvialuits) ainsi que des cœurs tout autour du symbole de l'infini (pour représenter les efforts de défense des intérêts autochtones). Le monument est situé dans un espace sacré, dédié à la guérison et à la commémoration.

Le projet de loi 85, *Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) reçoit la sanction royale. Cette loi veille à ce que les autres lois territoriales correspondent à la DNUDPA et renforce la gouvernance autochtone en exigeant la collaboration du GTNO avec les gouvernements dénés, métis et inuits à toutes les étapes du processus législatif.

Se préparer au changement : Plan d'action sur la réconciliation 2025-2030



L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, c'est bien plus qu'un gouvernement : c'est une institution vivante, façonnée par les résidents, le territoire et les cultures des TNO. C'est un lieu où la gouvernance est profondément liée à la communauté, où les décisions sont prises non pas unilatéralement, mais en privilégiant le dialogue, le respect et la notion de consensus. L'Assemblée fait également le pont entre le passé et l'avenir, les divers modes de connaissances et le gouvernement et les collectivités. À l'Assemblée, il ne s'agit pas seulement d'élaborer des lois, mais d'instaurer la confiance, de favoriser un esprit d'inclusion, et de veiller à ce que la gouvernance soit un outil qui permet de renforcer les droits, la culture et l'avenir des Autochtones.

Comme lieu de travail, l'Assemblée reflète la diversité et la force des TNO. C'est un endroit où les perspectives autochtones ne sont pas seulement présentes, mais bien intégrées, et où l'identité culturelle n'est pas séparée de l'identité professionnelle. Les employés et les députés apportent au travail leurs récits, leur langue et leurs traditions, façonnant ainsi une gouvernance qui est à la fois représentative et qui répond aux besoins de la

population qu'elle sert.

Il s'agit d'un lieu de travail transgénérationnel, où l'on se partage les connaissances, où les jeunes se reconnaissent dans le leadership et où la réconciliation n'est pas seulement une chose à faire, mais une façon de collaborer. L'édifice de l'Assemblée législative a été conçu pour être le reflet du territoire et des cultures des TNO. En fait, cet espace physique représente le rôle que joue l'Assemblée dans la collectivité. Il s'intègre à l'environnement naturel qui l'entoure, ce qui permet d'illustrer et de renforcer le lien entre la gouvernance et la terre. La tente canadienne et le Monument commémorant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées servent de lieux de réflexion, de commémoration et de dialogue pour que le gouvernement continue à prendre en compte l'histoire et l'identité des TNO dans son travail.

Fondamentalement, l'Assemblée législative est à l'image des Territoires du Nord-Ouest : forte, en pleine évolution et profondément ancrée dans la collaboration et le respect. Oui, des décisions y sont prises, mais il s'agit surtout d'un lieu où, ensemble, nous façonnons l'avenir.

Se préparer au changement

Les Territoires du Nord-Ouest ont toujours été un lieu de transformation où les paysages changent et la gouvernance évolue. Un territoire où les Ténois ont dû s'adapter. Au fil du temps, l'Assemblée législative a elle aussi dû s'adapter en prenant en compte le leadership, les voix et les traditions autochtones. Mais aujourd'hui, l'inclusion ne suffit plus, le temps est venu de préparer l'avenir et de partager la gouvernance avec les gouvernements autochtones.

La portée des ententes d'autonomie gouvernementale s'étend de plus en plus, et l'Assemblée doit s'adapter pour tenir compte de cette nouvelle réalité. Ce plan s'intitule Se préparer au changement parce qu'il reconnaît que la gouvernance doit être proactive et non réactive;

c'est-à-dire, prête à soutenir la redistribution du pouvoir et des ressources au fur et à mesure que l'autonomie gouvernementale autochtone se renforce. Il ne s'agit pas seulement d'une réconciliation, mais aussi d'un réalignement.

Pour nous préparer à ce changement, nous devons intégrer les points de vue autochtones dans notre façon de gouverner, notre façon de faire et notre culture organisationnelle.

Autrement dit, nous devons renforcer la structure de gouvernance, adapter les politiques en milieu de travail et amorcer le processus qui nous permettra d'harmoniser les travaux législatifs avec les principes d'autodétermination et de cogouvernance, et ce, aujourd'hui et à l'avenir.

NOTRE OBJECTIF

Renforcer les relations avec les peuples autochtones aux Territoires du Nord-Ouest en préparant l'Assemblée législative à un changement fondamental, en veillant à ce que la vision du monde des peuples autochtones se trouve au cœur de notre façon de gouverner, de notre façon de faire et de notre culture organisationnelle pour bâtir un avenir plus fort et plus inclusif.

NOS ENGAGEMENTS

PREMIER ENGAGEMENT

GOUVERNANCE TRANSFORMATRICE

L'Assemblée législative est résolue à tenir compte des personnes qu'elle représente, y compris celles des gouvernements autochtones, qui gouvernent depuis longtemps leurs propres terres et collectivités. Les décisions ont plus de poids lorsqu'elles sont prises collectivement, avec sagesse et équité. Pour véritablement parvenir à la réconciliation, l'autodétermination des peuples autochtones doit faire partie intégrante de la structure de gouvernance. En d'autres termes, il s'agit de renforcer la représentation autochtone dans la prise de décisions législatives. D'où l'importance de créer des processus formels pour collaborer avec les gouvernements autochtones, et de veiller à ce que les lois et les politiques témois tiennent compte des droits et des priorités des peuples autochtones. La gouvernance ne doit pas être rigide : elle doit évoluer tout comme la terre et les personnes.

MESURES INITIALES

- Effectuer un examen du Code de conduite des députés mené par les Autochtones pour y inclure des valeurs autochtones, en particulier celles qui sont liées au respect du point de vue des femmes et des aînés lors de la prise de décisions.
- Accroître la représentation des Autochtones au sein du gouvernement lors de la prise de décisions législatives en leur attribuant un rôle consultatif et en les intégrant aux groupes de travail.
- Créer un comité spécial pour étudier les conséquences de l'autonomie gouvernementale des Autochtones sur la gouvernance territoriale et l'Assemblée.

DEUXIÈME ENGAGEMENT PROSPÉRITÉ DU NORD

L'Assemblée législative joue un rôle dans le renforcement de la prospérité des Territoires du Nord-Ouest en s'assurant que son fonctionnement, ses dépenses et ses investissements profitent aux collectivités autochtones du Nord. Nous croyons que le bien-être économique ne se limite pas à la richesse individuelle. Il s'agit d'offrir des possibilités durables aux collectivités tout en respectant la terre et en tenant compte des réalités nordiques. Grâce à une gestion responsable de l'approvisionnement et des finances ainsi qu'à l'élaboration de politiques visant à éliminer les obstacles systémiques, l'Assemblée est résolue à faire en sorte que ses pratiques contribuent à une économie nordique autodéterminée et plus inclusive. Elle s'engage à exercer ses activités de manière à renforcer les TNO et les personnes qui y habitent.

MESURES INITIALES

- **Obtenir des conseils sur la façon d'améliorer l'expérience des Autochtones comme fournisseurs.**
- **Simplifier les processus pour aplanir les obstacles qui empêchent les entreprises autochtones de travailler avec l'Assemblée législative.**
- **Élaborer un ensemble d'outils qui permettrait aux Autochtones de communiquer avec le pouvoir législatif pour défendre leur participation et leur souveraineté économiques.**

TROISIÈME ENGAGEMENT

FIERTÉ CULTURELLE

L'Assemblée législative doit être un lieu où l'identité des Autochtones est honorée, où leur langue et leurs rites sont respectés, et où l'expression culturelle est non seulement visible, mais vivante. Il faut donc s'assurer que les langues autochtones sont entendues lors des procédures législatives; faire une place aux pratiques autochtones à l'Assemblée; et reconnaître que le renforcement d'un sentiment de fierté culturelle est essentiel à la réconciliation.

En inculquant un tel sentiment, nous veillons à ce que les générations à venir se reconnaissent dans les institutions qui les servent.

MESURES INITIALES

- **Élaborer des formations sur les connaissances autochtones spécifiques à chaque poste à l'Assemblée législative.**
- **Définir les possibilités d'intégrer davantage les visions du monde autochtones aux activités et aux travaux législatifs de l'Assemblée législative.**
- **Examiner les lois et les politiques pertinentes afin d'élargir l'offre de services linguistiques autochtones lors des procédures législatives et de la tenue des registres.**

3

QUATRIÈME ENGAGEMENT TISSER DES LIENS

La réconciliation ne doit pas se limiter à des mots. La réconciliation c'est la vérité que l'on entend, les ponts que l'on bâtit et les espaces que l'on crée pour tisser des relations au quotidien. L'Assemblée doit s'assurer que les voix autochtones sont entendues et respectées, et prises en compte dans ses travaux. Ceci signifie que nous devons écouter les leaders, les aînés et les membres des collectivités autochtones, et nous assurer que nos échanges avec eux sont constants et significatifs, et qu'ils mènent à la mise en œuvre de mesures pertinentes. Lorsque l'on s'engage, on doit rendre des comptes. Les collectivités autochtones doivent pouvoir orienter les efforts de réconciliation, évaluer les progrès accomplis et tenir l'Assemblée responsable de ses engagements.

MESURES INITIALES

- Instaurer à l'Assemblée législative des périodes régulières de réflexion visant à évaluer les progrès accomplis, les obstacles à franchir et les étapes à suivre en lien avec le processus de réconciliation.
- Établir des protocoles d'échanges avec les collectivités autochtones pour qu'elles aient leur mot à dire sur les discussions et les activités législatives, et sur l'élaboration des politiques.
- Amorcer l'examen des lieux publics pour déterminer comment ils peuvent être améliorés pour tenir compte de l'évolution de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest à mesure que les différentes communautés atteignent l'autonomie gouvernementale.

CINQUIÈME ENGAGEMENT

ENRICHISSEMENT DU MILIEU DE TRAVAIL

Dans son histoire, l'Assemblée législative a toujours veillé à tenir compte de la diversité de la population. Ce principe doit également s'appliquer à son milieu de travail. Ceci se traduit par l'embauche et le maintien en poste d'employés autochtones; l'offre de parcours professionnels; et la création d'un milieu de travail où les connaissances et le mode de vie des Autochtones sont respectés et validés. En investissant dans le perfectionnement professionnel, la culture du milieu de travail et la représentation autochtone à tous les échelons, nous bâtissons un milieu de travail qui reflète bien la population qu'il sert.

MESURES INITIALES

- Élaborer des programmes de formation dirigés par des Autochtones à l'intention du personnel et de la direction.
- S'assurer que les valeurs autochtones et les expériences vécues par les Autochtones sont prises en compte lors des évaluations du personnel.
- Mettre en œuvre une stratégie de développement organisationnel pour harmoniser la structure, la culture, les processus et les personnes, et pour se préparer au changement.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET REDDITION DE COMPTES

La mise en œuvre du présent plan est supervisée par le greffier, le président et le Bureau de régie de l'Assemblée législative. Le greffier veille à la mise en œuvre du plan, effectue le suivi des progrès et coordonne la production des rapports sur ceux-ci. C'est le Bureau de régie, présidé par le président de l'Assemblée, qui supervise le travail. Pour ce faire, il examine les changements aux politiques, approuve les rajustements stratégiques et veille à ce que l'on rende des comptes aux collectivités autochtones et au public. Ensemble, ces deux entités s'assurent que les engagements de l'Assemblée demeurent réalisables et transparents, et qu'ils sont adaptés à l'évolution des besoins.

Le plan fera l'objet de deux examens formels : un premier au bout de deux ans (évaluation), et le deuxième, au bout de cinq ans (renouvellement). À mi-parcours,

le Bureau de la régie et le greffier évalueront les progrès accomplis et recueilleront des données pour peaufiner les approches utilisées. Les employés fourniront des commentaires sur l'inclusivité au travail, et un rapport public sur la reddition de comptes sera publié. Au cours de la quatrième année de mise en œuvre du plan, un processus d'échanges d'une durée d'un an sera amorcé pour recueillir les commentaires des leaders autochtones et du public sur les orientations à venir. Lors de la cinquième année de mise en œuvre du plan, une évaluation complète sera effectuée. Grâce aux renseignements recueillis lors des activités d'échanges, on évaluera les progrès du plan de réconciliation, la culture en milieu de travail et la transformation de la gouvernance. Ensuite, le Bureau de la régie et le greffier décideront si nous devons maintenir, rectifier ou changer le cap en prenant de nouveaux engagements.

COMMENTAIRES

Veuillez nous envoyer tout commentaire sur Plan d'action sur la réconciliation de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest à l'adresse LA_PAC@ntassembly.ca.

Nous reconnaissons que le présent plan sert de catalyseur pour alimenter les conversations. Tous les commentaires sont les bienvenus alors que nous continuons de nous pencher sur la réconciliation et d'accroître nos engagements sur celle-ci.



Monument commémorant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Artiste : **Myrna Pokiak (Agnaviak)**

Dédié aux victimes, aux survivants et aux familles touchées par la violence contre les femmes, les filles et les membres de la communauté 2SLGBTQI+ autochtones, cet espace se veut un hommage à la commémoration, à la réflexion et à la guérison intergénérationnelle.

- Le parka rouge symbolise la culture nordique et honore la mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.
- Le tambour déné représente les Dénés.
- Les plumes formant le symbole de l'infini représentent les Métis.
- Le qulliq, une lampe à huile, symbolise les Inuvialuits et les Inuits, et a également une fonction utilitaire.
- Le symbole de l'infini est orné de coeurs symbolisant les efforts de l'Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest pour la sensibilisation à la disparition et à l'assassinat de femmes et de filles autochtones.



Se préparer au changement : Plan d'action sur la réconciliation

Si vous souhaitez obtenir ces informations dans une autre langue officielle, communiquez avec nous.

English

Si vous souhaitez obtenir ces informations dans une autre langue officielle, communiquez avec nous.

FRANÇAIS

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān. nīhithawīwin

Tlicho yati k'èè. Di wegodi newo dè, gots'o gonede.

Région des Tłı̨chǫ

Periht'lis Dëne Sųłiné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı thezä zat'e, nuwe ts'ën yólti.

Dënësüłiné

Edi gondı dehgáh got'ię zhatié k'ée edat'éh enahddhé nide naxets'é edahlı .

Déné zhatié

K'áhshó got'ine xədə k'é hederi ɬedil̤ tl'é yeriniwé ní dé dule.

Sahtúot'ıñę́ yatí

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan jí', diits'at ginohkhii.

Dinju Zhuh K'yuu

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

គេងការណ៍នេះបាន នៅក្នុងការបង្កើតរបស់ខ្លួន និងការបង្កើតរបស់ប្រជាជាតិ។

inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnagtun

1-800-661-0784

